

## Conseil des commissaires

À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 28 novembre 2016, à 19 h 30, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

M. Henri Bégin  
M. Yves Dumulon  
Mme Samia El Hamri  
M. René Forgues

M. Jean-Pierre Frelas  
M. Steve Jolicoeur  
Mme Claudette Latreille  
Mme Mireille Vincelette

Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)  
M. Arthur Leclerc (commissaire-parent secondaire)

Est absente : Mme Doris Bergeron

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden

Assistent aussi à la réunion :

M. Martial Drolet, directeur du Service des ressources financières  
Mme Lyne Garneau, secrétaire générale  
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs  
Mme Édith-Martine Lapierre, directrice du Service des ressources matérielles  
M. Paul-Ange Morin, directeur du Service des ressources humaines

### 1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

CC-3018 Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Arthur Leclerc, d'adopter l'ordre du jour, ce qui est résolu à l'unanimité.

### 3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 octobre 2016.

Le directeur général adjoint indique que les suites ont été données à la réunion mentionnée en titre.

CC-3019 Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Mireille Vincelette, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2016, ce qui est résolu à l'unanimité.

### 4. Demandes verbales de l'assistance

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

À ce moment de l'ordre du jour, le directeur général adjoint procède à l'assermentation des commissaires-parents. Les formulaires d'assermentation sont consignés en annexe.

À ce moment de l'ordre du jour, les commissaires remplissent et remettent, à la secrétaire générale, le formulaire de déclaration d'intérêts.

## Conseil des commissaires

### 5. Rapport des comités de travail

#### 5.1 Comité de vérification

Henri Bégin fait un résumé des points traités au comité de vérification.

#### 5.2 Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

#### 5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Claudette Latreille fait un résumé des points traités au comité de gouvernance et d'éthique.

### 6. Décision (points nécessitant une résolution)

#### 6.1 Adoption des comptes

CC-3020 Il est proposé par Claudette Latreille, d'adopter les listes des chèques émis du 3 et du 17 novembre 2016 et conservées aux archives de façon permanente au dossier numéro 322-06, ce qui est résolu à l'unanimité.

#### 6.2 Attribution de contrats

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

#### 6.3 Approbation de dépenses

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

#### 6.4 Régime d'emprunt à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 001 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;

CC-3021

Il est proposé par Mireille Vincelette, appuyée par Nathalie Tremblay,

## Conseil des commissaires

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autres d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 001 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

## Conseil des commissaires

- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le directeur général;
  - ou le directeur du Service des ressources financières;
  - ou le président
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Ce qui est résolu à l'unanimité.

### **6.5 Délégation de signature pour contrat avec le Centre local d'emploi (CLE) de Rouyn-Noranda**

Considérant l'entente survenue le 23 juin 2016 entre Mme Lyne Garneau, secrétaire générale, et Mme Nadia Charrois, agente aux entreprises au Centre local d'emploi (CLE) de Rouyn-Noranda pour l'embauche d'une agente de bureau classe II dans la mesure *Subvention salariale pour personnes expérimentées*;

CC-3022

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Yves Dumulon, d'autoriser Mme Lyne Garneau, secrétaire générale, à signer les documents relatifs à la mesure ainsi que les demandes de versements salariales, pour et au nom de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, ce qui est résolu à l'unanimité.

### **6.6 Évaluation du directeur général**

Ce point est traité à la fin de la rencontre.

CC-3023

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Arthur Leclerc, de traiter ce point à huis clos, ce qui est résolu à l'unanimité.

CC-3024

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Henri Bégin, de lever le huis clos, ce qui est résolu à l'unanimité.

## Conseil des commissaires

### 6.6.1 Contrat du directeur général

Considérant le mandat du comité d'évaluation du directeur général;

Considérant le questionnaire d'évaluation soumis aux commissaires en relation avec les attentes signifiées;

Considérant les commentaires et les résultats sommaires de l'évaluation;

CC-3025

Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, appuyé par Samia El Hamri, d'adopter le compte-rendu de l'évaluation et de poursuivre le contrat du directeur général tel que déterminé et de mandater le président du conseil des commissaires à en faire le suivi, ce qui est résolu à l'unanimité.

### 6.6.2 Attentes signifiées

Considérant les résultats de l'évaluation du directeur général;

Considérant le compte-rendu de l'évaluation du directeur général approuvé par le conseil des commissaires;

CC-3026

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Jean-Pierre Frelas, d'adopter les attentes signifiées pour 2016-2017 et de mandater le président du conseil des commissaires à déposer le document auprès du directeur général et à en faire le suivi auprès du comité d'évaluation, ce qui est résolu à l'unanimité.

## 7. ORIENTATION / CONSULTATION / REDDITION DE COMPTES

### 7.1 Assermentation des commissaires-parents

Ce point a été traité en début de rencontre.

### 7.2 Déclaration d'intérêts

Ce point a été traité en début de rencontre.

### 7.3 Territoires d'assignation

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

### 7.4 Réorganisation des écoles secondaires

Anne-Frédérique Karsenti informe les commissaires du résultat de la rencontre de consultation publique tenue le 15 novembre concernant la réorganisation du secondaire.

## 8. Informations

### 8.1 Direction générale

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

### 8.2 Secrétariat général

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

## Conseil des commissaires

### 9. Rapport des commissaires-parents

#### 9.1 Comité EHDAA

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

#### 9.2 Comité de parents

Arthur Leclerc fait rapport de la rencontre du comité de parents.

### 10. Information des organismes

#### 10.1 Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue

Le président présente les dernières nouvelles de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### 10.2 Fédération des commissions scolaires du Québec

Le président présente les dernières nouvelles de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

### 11. Rapport des représentations effectuées

Les membres font rapport des représentations effectuées.

### 12. Levée de la réunion

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Yves Dumulon, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 20 h 35 lorsque se termine la réunion.

\_\_\_\_\_  
Daniel Camden,  
Président

\_\_\_\_\_  
Lyne Garneau,  
Secrétaire générale